

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°10

Du : **mardi 15 01 2019**

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			INVITES A LA PROCH. REUN.		
		Tél	Fax	E-mail			
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire M. Montassier Adjoint	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		mairie@aussac-vadalle.fr jpmontassier@gmail.com	X	X	X
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	X	X	X
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X	X	X
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr	X		X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X	X	X
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr	X	X	X
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr	X	X	X

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - arrêt pendant le murissement des enrobés**

marquage et résine : semaine 17 avril 2019

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- **Pose du panneau de chantier : OK**
- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :
 - *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*

- *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :
 - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
 - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
 -
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

Il est rappelé que la reprise du chantier après les congés de fin d'année était ce jour, donc peu de changements par rapport au 18 décembre.

Présence de l'entreprise ALLEZ en cours de câblage Eclairage public et pose de candélabre.

LOT 1

ENTREE NORD :

Rappel : Trottoir et signalisation

- voir à re positionner le panneau VIGILANCE CITOYENNE qui rompt la continuité du trottoir

Départ trottoir avant la rue de la Charmille

- reste mise à niveau grille
- reste à niveler

ENTREE SUD :

Entrée pavillon neuf rappel

- L'entrée privée a donc été maintenue face à la chicane
- Mais la géométrie de l'entrée la rend fonctionnelle

Chicane

- Les biais sont peut-être un peu sévères et courts mais cela devrait gêner les usagers motorisés et réduire les vitesses
- Bordure T2 à araser pour l'esthétique

Trottoir

- Après la chicane , côté bourg, supprimer l'ondulation et niveler correctement
- Mais la géométrie de l'entrée la rend fonctionnelle

Entrée surbaissée

Il est bien rappelé que cette entrée ne sera pas un accès VL, et la pose des bordures protégeant les riverains des eaux pluviales a été validée.

Toutefois, M. TYRE juge toujours la zone trottoir peu esthétique en raison du devers...Le choix de la bordure (chanfreinée +6 cm) a bien évidemment accentué le rampant mais si il avait été choisi un ressaut hydraulique plus petit, l'effet aurait été le même !!! au regard de la pente déjà existante.



Il serait peut-être judicieux de rencontrer de nouveau le propriétaire pour lui soumettre une proposition :

- Réduire le devers du trottoir en réhaussant côté façade
- Pour l'allée, aucune contrainte, le propriétaire y gagne car davantage confortable
- Pour le pignon avec l'ouverture : poser un coffrage et réhausser
 - Peut être sur une élévation estimée à 20 /25 cm
 - L'ouverture existante de 2.60m en hauteur est réduite à 2.35/2.40
 - Cela reste compatible avec l'installation d'une porte de service ou d'un imposte vitré
 - Bien évidemment sera veut dire une sur élévation du sol côté grange



COEUR DE VILLAGE

Caniveau cœur de village

- Les caniveaux seront tous changés pour des raisons esthétiques et fonctionnelles (en adéquation avec la rénovation de la chaussée).
- Les pavés moellons avant la rue du Four seront autant que faire se peut récupérer et re donner à la mairie

Carrefour rue de la Croix

- Des rampants de 6 % seraient adaptés pour créer la sur élévation

Ruelle de l'église

- Une amorce en pavé résine sera opérée

Borne pierre au coin de l'église

- A conserver

Délaissés au pied de l'église

- Celui avec la chambre FT : en terre et vivaces
- Celui côté RD 115 : idem
- Celui côté rue du Chalet : idem
- Les raccord de façade seront quant à eux remplis en graviers pour la perméance des murs.

Délaissés face à la ruelle de l'église

- Traiter cet espace en sablé ton pierre pour des raisons esthétiques

Signalisation

- Implantation zone 20 côté Nord : OK
- Marquage horizontal ligne stop au carrefour central : M. Bourut rappelle que ce n'est pas obligatoire en agglomération ce qui permettra d'avoir un carrefour plus esthétique

LOT 2

La présence de M. Revault sera bientôt nécessaire pour faire un point sur l'avancement du lot 1 et ses conséquences en terme de quantité de végétaux et validation des variétés.

Présence souhaitée : fin janvier pour lancer les préparations et commande de végétaux. Toutefois, si l'entreprise juge les délais trop courts, elle doit se présenter aux réunions de chantier et/ou informer le maître d'œuvre.

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion :

- **Prévu le mardi 22 janvier 2019**